

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 651
19th Century French Literature
Fall 2019 – Tuesday, 5:30-8:30, AL 209

Coordonnées

Professeur(e): Nicolas Gauthier

Bureau: ML 332A

Téléphone: 519-888-4567 x32773

Heures de consultation: Mardi : 14 :30-16 :00; Mercredi : 14 :30-16 :00 ou sur rendez-vous.

Courriel: nicolas.gauthier@uwaterloo.ca

Description

Titre : « La vengeance littéraire au 19e siècle »

Le vieil adage « œil pour œil » ne suffit plus dans la littérature du 19e siècle : bien qu'elle n'efface jamais vraiment l'offense, qu'elle ne puisse pas changer le passé, la vengeance devient un vaste projet complexe et étalé dans le temps, projet qui entraîne un cycle de violence sans fin. À travers ce motif, les écrivains.es interrogent la vie en société (quelle est l'importance de la réputation ? doit-on se venger soi-même ou laisser agir les institutions ?), les cultures (quelles sont les spécificités culturelles de la vengeance ? peut-on parler d'une vengeance « nationale » ?), l'individualité (jusqu'où aller pour se venger ? comment définir son identité propre ?). Au cours de ce séminaire, nous examinerons comment diverses œuvres traitent cet enjeu complexe, qui en dit beaucoup sur le 19e siècle tout en étant toujours d'actualité : aujourd'hui, les médias évoquent souvent des crimes d'honneur et le cinéma regorge de personnages qui cherchent à se venger. Hier comme aujourd'hui, la vengeance est un motif narratif très riche.

Objectifs du cours

Ce cours proposera une introduction à différents mouvements du 19e siècle, une étude précise de plusieurs œuvres majeures – des enjeux poétiques, esthétiques et sociaux qui s'y développent – de même qu'une introduction à différents outils théoriques permettant de les analyser.

À la fin de ce cours les étudiant(e)s auront :

- A. Développé une connaissance plus précise du contexte sociohistorique de la création littéraire au 19e siècle au moyen de l'étude de trois œuvres spécifiques;
- B. Perfectionné leur expression écrite et orale, au moyen de travaux prenant la forme de rédactions écrites et d'une présentation orale;
- C. Acquis divers outils théoriques pour analyser les textes et démontré leur capacité à les utiliser;
- D. Développé leur capacité à synthétiser, analyser, critiquer et enseigner des textes présentant des notions théoriques pertinentes.

Manuels et œuvres à l'étude

- Dumas, Alexandre, Le Comte de Monte-Cristo - École des Loisirs, 2000 (1844-1846)
- Leblanc, Maurice, La Cagliostro se venge – Livre de poche, 1973 (1935)
- Mérimée, Prosper, Colomba – Gallimard, folio classique, 1999 (1840)
- Une autre œuvre parmi la sélection qui sera fournie par le professeur (accessible gratuitement en réserve ou en ligne)
- Différents articles ou chapitres de livres critiques fournis par le professeur ou en réserve

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Forum et implication	Durant tout le cours	20 %
Fiches critiques	Semaines 2 à 8	20 %
Exposé oral	Semaines 7 à 11	30 %
Dissertation finale	Semaine 12	30 %
Total		100%

Insérer précisions ici.

Forum et implication

Les étudiants devront écrire un forum pour chacune des œuvres communes (semaines 3, 5 et 10) présentant leurs impressions de lecture et répondant à des questions du professeur. Des consignes supplémentaires seront données en classe et sur le site LEARN du cours. La note tiendra aussi compte de l'implication en classe (présence et participation aux échanges).

Fiches critiques

Durant les dix premières semaines du séminaire, les étudiants auront à rédiger 3 fiches critiques portant sur des articles fournis par le professeur. Les 2 meilleures notes seront retenues pour l'évaluation. Des consignes supplémentaires seront données en classe et mises en ligne sur le site LEARN du cours.

Exposé oral

Une présentation orale – durée à déterminer – consacrée à analyser une nouvelle de Guy de Maupassant (parmi une sélection proposée par le professeur). La note reflètera aussi le travail de répondant effectué par l'étudiant.e pour d'autres présentations. Des consignes supplémentaires seront données en classe et mises en ligne sur le site LEARN du cours.

Dissertation finale

Le sujet de la dissertation devra s'inscrire explicitement dans l'orientation du séminaire et devra être approuvé par le professeur. Le motif de la vengeance devra être au cœur de la réflexion et le corpus étudié proviendra des œuvres traitées ou évoquées en classe (un.e étudiant.e pourra éventuellement proposer de traiter un autre corpus du 19^e siècle, qui devra toutefois être approuvé par le professeur). La dissertation finale fera entre 3800 et 4200 mots (Times New Roman, 12, double interligne, texte justifié à gauche et à droite). Il sera nécessaire d'inclure une bibliographie critique correspondant aux critères fournis en classe et une page-titre.

Plan du cours

Pour une liste des dates importantes déterminée par l'Université, voir ici :

<https://uwaterloo.ca/registrar/important-dates/list>

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	10 sep	-Introduction -Survol du 19e siècle	Monte-Cristo Articles critiques	Évaluation
2	17 sept	-« La violence : un survol » -Le duel : Edmond Rostand -Le paratexte	Monte-Cristo Articles critiques	Évaluation
3	24 sept	-Le duel -Quelques concepts - Focalisation et temps du récit - Le personnage 1 -Atelier de fiche	Monte-Cristo Articles critiques	Évaluation
4	1er oct	-Alexandre Dumas -Le Comte de Monte-Cristo - Le personnage 2	Colomba Articles critiques	Forum Le Comte de Monte-Cristo
5	8 oct	-Le Comte de Monte-Cristo	Colomba Articles critiques	Évaluation
	15 oct	Semaine de lecture – Pas de cours	Colomba Articles critiques	Évaluation
6	22 oct	-Prosper Mérimée -Colomba	La Cagliostro Articles critiques	Forum Colomba
7	29 oct	-Colomba -Sur la lecture (1)	La Cagliostro Articles critiques	Évaluation
8	5 nov	-Guy de Maupassant -Présentations orales	La Cagliostro Articles critiques	Évaluation
9	12 nov	-Présentations orales -Sur la lecture (2)	La Cagliostro Articles critiques	Évaluation
10	19 nov	-Présentations orales -Retour sur les fiches	Articles critiques	Forum La Cagliostro se venge
11	26 nov	-Présentations orales -Maurice Leblanc -La Cagliostro se venge	Lectures à faire	Évaluation
12	3 déc.	-La Cagliostro se venge -Remarques de conclusion	Lectures à faire	Évaluation

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour (incluant les week-ends). Les travaux remis plus d'une semaine après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

Travail de groupe

Hormis dans le cadre des exercices spécifiquement identifiés par l'enseignant, le travail de groupe n'est pas permis.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70) (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70>). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm).

Note for Students with Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.